

Délibération n°240019

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 avril 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le huit avril, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de LE SEQUESTRE étant assemblé en session ordinaire, à la mairie du Séquestre, après convocation légale, sous la présidence de M. POUJADE Gérard, Maire.

Étaient présents : Gérard POUJADE, Agnès BRU, Jean-Charles BALARDY, Marie-Thérèse FRAYSSINET, Alexis BRU, Florence PORTRA, Jean-Marc NADAL, Stéphanie ALVERNHE, Jean-Pierre DEMNI, Jean-Pierre TORAN, Bruno VICTORIA, Pascale KHAMNOUTHAY, Audrey FOULQUIER, Aurélien MAZZONI, Michel CUPOLI, Sabrina PAULET

Absents : Sophie GRIMAUD ESCORISA (pouvoir donné à Agnès BRU), Jennifer RENAUDIN (pouvoir donné à Florence PORTRA), Viviane DUBOIS (pouvoir donné à Alexis BRU)

Secrétaire de séance : Stéphanie ALVERNHE

Date de la Convocation : le 02/04/2024 Date d’Affichage : le 02/04/2024
Date de mise en ligne de la délibération : le 11/04/2024

Nombre de Conseillers : 19	Abstentions : 0
Présents : 16	Vote pour : 19
Votants : 19	Vote contre : 0

Objet de la délibération :

RECRUTEMENT D’UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT SAISONNIER D’ACTIVITÉ (EN APPLICATION DE L’ARTICLE 3 I 2° DE LA LOI N° 84-53 DU 26 JANVIER 1984)

Le CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code Général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-2° ;

CONSIDERANT qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité, à savoir le surcroît d’activités au service des Ateliers Municipaux, notamment au niveau des l’entretien des espaces verts au printemps et en été, et en pleine période des congés d’été des agents ;

Sur le rapport de Monsieur Alexis BRU et après en avoir délibéré ;

DECIDE :

Le recrutement d’un agent contractuel dans le grade d’Adjoint Technique pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d’activité pour une période de 4 mois et demi se situant entre le 13 mai 2024 et le 30 septembre 2024.

Considérant que le recrutement peut être conclu pour une durée de 6 mois maximum pendant une même période de 12 mois, en cas de nécessité de service le contrat pourra être prolongé jusqu’au 12 novembre 2024.

Cet agent affecté aux services des Ateliers Municipaux ; assurera des fonctions polyvalentes (travaux d’entretien des bâtiments, des espaces verts, du matériel etc...), à temps complet.

La rémunération de l’agent sera calculée par référence à l’indice brut 368 du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Certifié conforme au registre.
Fait à LE SEQUESTRE, le 8 avril 2024

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture ou de sa publication/notification.



**Le Maire,
Gérard POUJADE**

**La secrétaire de séance,
Stéphanie ALVERNHE**